

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro **RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs** et le règlement numéro **944-9 modifiant le règlement 944 sur la distribution et le prix de l'eau**, ainsi que l'**ordonnance OCA878-1 visant à de modifier les limites de vitesse sur certaines rues** ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 28 juin 2022.

Avis est aussi donné que ces règlements et ordonnance sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 6 juillet 2022

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement